



Accueil des personnes en situation de handicap

Conformément à la loi du 11 février 2005, pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », l'association JIVD-AER s'engage à faire son maximum pour rendre ses formations accessibles à tous. Les Journées AER se déroulent, hors cas de force majeure, en présentiel.

Principe général

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter avant inscription afin d'envisager des dispositions particulières pour vous permettre de suivre notre formation.

(Module de contact sur les pages du site www.aer-congres.com).

Pour les personnes à mobilité réduite

Le site du congrès AER répond aux normes de sécurité des ERP (Etablissement Recevant du Public), facilement accessible en transports en commun et offre aux alentours des commerces et des services. Un personnel d'accueil est présent sur place pour faciliter vos déplacements et vous indiquer les accès adaptés (ascenseurs, élévateurs, etc).

Pour les personnes atteintes d'un handicap visuel ou auditif

Sur demande, les supports pédagogiques peuvent être fournis en amont de la formation, afin que le participant puisse organiser leur transcription en braille ou en langue des signes. Nous pourrions également vous transmettre les coordonnées d'entreprises ou associations susceptibles d'effectuer la prestation ou l'organiser pour vous (Prestation pouvant faire l'objet d'un coût complémentaire à votre charge).

Les chiens guides et d'assistance sont les bienvenus pour accompagner leurs maîtres.

Accès de votre accompagnant

Votre accompagnant, si vous devez en avoir un, bénéficiera bien entendu d'un accès gratuit à la formation.

Autres situations

Dans tous les autres cas, ou en cas de difficulté constatée pendant la formation, nous invitons le participant à :

- contacter nos services (brigitte.hautier@aer-congres.com ou sylvaine.sazio@aer-congres.com)
- se signaler auprès de la personne en charge de l'accueil durant la formation